

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997
pour la protection de l'environnement
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133
74120 MEGEVE



Illustration JP Remon/O.T. Megève

Lettre d'information n° 15 - Août 1999

Cher Sociétaire,

L'Assemblée Générale s'est tenue le Mardi 10 Août au Palais des Sports et des Congrès à 18h00. Elle a groupé quelque 130 personnes (82 sociétaires et conjoints, dont 8 fondateurs à vote double). Et 115 autres sociétaires (dont 13 fondateurs à vote double) avaient envoyé leur pouvoir. Ce qui portait à 218 le nombre des votes exprimés.

Monsieur Bernard, président des Amis de Combloux, a répondu courtoisement à notre invitation. Les Amis de la Vallée de Chamonix se sont excusés.

Après avoir évoqué la mémoire de Me Bertrand-Taillet, l'un des fondateurs de l'Association, et de Mme Le Duc, membre du conseil, décédés récemment,

Le Président a présenté le rapport d'activité dont il est extrait ce qui suit :

L'année 1998 a commencé par un accord avec la Municipalité et a fini, hélas, par un désaccord. L'accord portait sur la réfection de la toiture de la chapelle du Maz - qui n'est plus étanche. Monsieur Gérard Morand a accepté notre offre de participer - pour moitié - au coût de cette réfection, en ardoises de Morzine.

Après appel d'offres, le moins-disant a été désigné fin octobre... mais le marché de travaux n'a pas été conclu, le Maire, irrité d'un désaccord surgi entre nous sur un tout autre sujet, ayant décidé de surseoir à ce partenariat.

En effet l'une des modifications du POS (Plan d'Occupation des Sols) mis à l'enquête publique en mars 1998 avait motivé une critique de notre part, retenue par le Commissaire Enquêteur dans son rapport : le reclassement en zone U (constructible) de pâtures proches de la Chapelle du Maz.

Alors que ce même classement a été annulé par un Arrêt du Conseil d'Etat du 7 juillet 1997, en vertu de la Loi Montagne.

Choqués que l'autorité de la chose jugée -vieux principe- ne soit pas respectée, nous avons demandé en septembre au Tribunal Administratif de Grenoble d'annuler cette modification, estimant qu'il est de notre vocation statutaire et de notre rôle d'Association agréée de prendre fermement position en cette matière, sans cesser, pour autant, comme cela a été insinué, d'être de véritables «Amis de Megève».

Pour ne pas aggraver la discorde, nous n'avons pas voulu soumettre à l'appréciation du Tribunal une autre modification du POS : l'abrogation de l'interdiction, traditionnelle, des clôtures. Elle est ciblée, pourtant, et vise, évidemment, à permettre le maintien des grilles et portails qui cerrent une propriété Route du Mont d'Arbois et ont fait l'objet d'une condamnation judiciaire, définitive depuis plusieurs années.

Rapport d'activité

■ Comme il était souhaitable, les relations ont été renouées avec Mr Morand. Il nous a donné l'assurance que la réfection du toit de la chapelle du Maz, à laquelle nous désirons participer, sera programmée en l'an 2000.

■ Il a noté aussi nos autres desiderata :

1.- Créer un trottoir en façade de l'Hôtel des Sports, rue Charles Feige, pour sécuriser les piétons.

2.- Créer un chemin piétonnier en prolongement de la Route de Lady jusqu'à la route du Leutaz, pour permettre un bouclage.

3.- Créer un sentier permettant un accès tranquille, sous bois, au Lac de Javen, à l'abri du trafic automobile autorisé à la demande d'un particulier (sans l'accord duquel l'alimentation des canons à neige de Rochebrune n'aurait pas été possible...).

4.- Restaurer le Christ et son socle, sis Montée Saint-Michel, envahis par la mousse.

5.- Obtenir la suppression du dépôt de matériel de travaux publics sur un terrain en bordure de la Route Nationale - en zone U - donc en infraction depuis longtemps au POS, ce qui a fait l'objet de notre recours gracieux du 10 août 1998, resté vain...

■ En ce qui concerne notre vigilance sur le territoire de Demi-Quartier, l'action que nous avons intentée le 26 août 1997 devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour contraindre le Maire à verbaliser un dépôt analogue, lui aussi prohibé par le POS, reste pendante, mais a curieusement provoqué le 22 juillet 1999 une demande du contrevenant en paiement par notre Association, à son profit, de dommages et intérêts. Ce qui constitue le comble du paradoxe !

Outre les lettres semestrielles d'information, l'activité ainsi exposée a été approuvée à l'unanimité.

Rapport financier

Puis Mme Doittau, Trésorière, a présenté le **Rapport Financier de l'exercice 1998**, reproduit ci-dessous.

COMPTE D'EXPLOITATION

I. - RECETTES

526 Sociétaires inscrits
- 69 Cotisations à recouvrer
457 Cotisations reçues - Total F. 77.605,00

II. - DEPENSES

- Secrétariat - P & T	17.254,45
- FRAPNA Annecy	435,00
- Frais d'Assemblée Générale	2.307,36
- Contentieux	100,00
Total	<u>20.096,81</u>

EXCEDENT BENEFICIAIRE 57.508,19

COMPTE DE TRESORERIE

Recettes

- Report du solde au Crédit Mutuel au 01.01.98	45.182,96
- Coupons et intérêts	+ 7.011,67
Total	<u>52.194,63</u>

Dépenses

- Droits de garde - titres	- 162,81
Total	<u>52.031,82</u>

Solde du compte au Crédit Mutuel de Megève, le 30.12.1998 **109.540,01**

FONDS DE RESERVE

50 obligations Etat - TV 96 DAT F. **99.168,00**

Mis aux voix, ce rapport a été approuvé à l'unanimité et quitus a été donné au Conseil d'Administration.

Le décès de Madame Le Duc, en juillet, et l'expiration du mandat de Mr Jacques Gedon et de Mr Guy Sordoillet requéraient la nomination de 3 administrateurs.

L'Assemblée a renouvelé à l'unanimité (sauf 1 abstention) les mandats de MMs Gedon et Sordoillet, et a élu Mr Xavier Stackler, également pour 5 ans, à l'unanimité (sauf 1 abstention).

Le Président a fait appel à des candidatures pour compléter le Conseil.

Municipalité : projets et décisions

■ Il a fait part ensuite de divers projets de la Municipalité, ou de décisions intervenues :

➤ Par jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 19 février 1999, au terme de deux ans de procédure, la commune de Saint-Gervais a été condamnée à payer à la SEM (Société d'Economie Mixte) Megève-Rochebrune pour rachat des installations téléphériques, après résiliation de la concession, la somme principale de 33,7 MF., soit avec intérêts depuis 1987, environ 71 MF.

La commune de Saint-Gervais a décidé de faire appel.

➤ Le 3ème giratoire sur la RN 212 sera réalisé l'an prochain - avec création d'un parc paysager et raccordement direct de la route du Mont d'Arbois prolongée sur le côté Est du Casino. Coût = 9,6 MF. Une grande amélioration de la circulation en est espérée.

➤ Le revêtement de la route départementale du Thélevey au Planellet sera rénové après que les lignes électriques M.T. auront été enfouies. Il sera donc différé d'un an.

➤ A La Livraz - Route de la Cote 2000 - où ces lignes ont été enfouies, un chalet d'accueil sera édifié pour ceux qui pratiquent le ski de fond et pour des activités culturelles et/ou festivités familiales. Coût = 2,6 MF.

➤ L'extension envisagée du domaine skiable résulterait de la réalisation, en concours avec Praz-sur-Arly, de «**L'Espace Diamant**», au delà du Pas de Sion vers le Col du Joly et vers Véry. En outre, une liaison entre La Giétaz et le Christomet serait étudiée. Sera-ce au prix d'une atteinte aux sites ?

➤ Un sentier pour promeneurs, le long de l'Arly, sera aménagé en remontant progressivement de la station d'épuration (proche de Praz-sur-Arly) vers le stade.

➤ Un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour l'étude de la restauration et de la mise en valeur des 15 oratoires et chapelles du Calvaire. L'étude comprendra un inventaire exhaustif de l'état des lieux, en particulier celui des peintures murales et groupes sculptés. La commune de Megève bénéficie d'un legs spécialement affecté à cette fin.

➤ Les deux retenues d'eau collinaires, déjà baptisées, prématurément, «Lac du Mont-Joux» et «Lac du Rosay» en amont du vallon des Follières, projetées pour équiper en canons à neige les pistes du Mont d'Arbois et de La Princesse, ne seront pas réalisées. Le Maire y a mis son veto pour des raisons de sécurité.

➤ Le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne) qui intervient en couple avec la Protection Civile, sera transféré, avec son hélicoptère Alouette III, de l'Altiport (où il stationnait depuis 1971) vers Chamonix, le 30 Septembre.

➤ Par décret du 3 décembre 1998, le site «**Désert de Platé - Aiguilles de Warens - Montagne de Véran**», a été classé, comme auparavant le cirque du Fer à Cheval et la Montagne d'Anterne.

■ Invitée par le Président, Mlle Sylviane Grosset-Janin, adjoint au Maire de Megève, a exposé les projets :

➤ D'une part, de restauration de l'orgue de l'église St-Jean Baptiste, en instance (?) de classement à l'inventaire, avec avancement -ou non- de son buffet.

➤ Et d'autre part la création d'une bibliothèque aux lieu et place des services techniques dans la partie Est du Palais des Sports, spécialement agrandie à cet effet, pour inclure un auditorium. Un concours d'architectes est lancé.

L'assistance a été très intéressée par l'exposé de cet édile averti.

Puis Madame Chadenet, Vice-Présidente, a formulé des suggestions en vue d'une activité culturelle et une solidarité accrue entre les sociétaires et proposé pour cela des excursions à thème. Elles ont recueilli un accueil favorable.

■ **Enfin, la parole a été donnée à l'assistance :**

➤ Y aurait-il des projets immobiliers au Tour?

La réponse est dans le POS datant de 1983, non modifié depuis sur ce point.

➤ Le service des navettes ne pourrait-il être intensifié ?

C'est une question budgétaire, répond avec pertinence Mlle Grosset-Janin.

En outre, des suggestions ont été formulées :

➤ Pour rendre moins inconfortable l'attente des navettes, installer des bancs en bordure de la pente herbeuse à gauche de la montée Saint-Michel (que l'état du sous-sol n'a malheureusement pas permis d'agréments en jardin alpestre comme projeté par feu notre ami Jean Couten).

➤ A défaut d'une véritable «via ferrata», il faudrait remplacer la corde fixe (presque hors d'usage) installée dans le passage délicat, car en schiste, pour accéder aux Aiguilles Croches.

➤ La signalétique devrait être améliorée dans la montée vers le Pas de Sion.

Ces trois suggestions seront transmises à la Municipalité.

■ Monsieur Deschars, ancien Trésorier de l'Association, démissionnaire en 1998, a demandé qu'une modification statutaire intervienne l'an prochain afin qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne puisse poursuivre son mandat au-delà de sa 75ème année.

Or, selon l'article 17 des statuts, cette motion, à laquelle il n'attribue pas le caractère d'une motion de censure, ne peut être débattue par l'Assemblée Extraordinaire que si la convocation de celle-ci est requise par écrit par le cinquième au moins des sociétaires inscrits (étant à ce jour de 525).

Une désapprobation générale de cette intervention a été perceptible dans l'assistance.

L'Assemblée Générale a été déclarée close à 19h15.

ÉLECTIONS EUROPEENNES - 13 JUIN 1999

Candidats	Votes à Megève	Hte-Savoie
Pasqua-de Villiers	296 = 24,20%	14,50%
Sarkozy	289 = 24,10%	14,52%
Bayrou	206 = 16,84%	12,10%
Kohn-Bendit	121 = 9,89%	13,20%
Hollande	91 = 7,40%	18,50%
Le Pen	59 = 4,80%	5,20%
Megret	34	
Saint-Josse	33	
Waechter	22	
Hue	14	
Divers	58 (Laguillier...)	
- Exprimés	1.223	
- Nuls	87	
- Volants	1.310	
- Absentions	2.234 = 46,4%	
Inscrits =	4.854	

Puis Mr Marc BATARD, guide de haute-montagne, domicilié à Megève, vainqueur de l'Everest en solitaire, sans oxygène, en moins de 24 heures, a été invité à projeter le film de son ascension.

Il a été prié d'enchaîner sur l'Association «**En Passant par la Montagne**» qu'il a fondée et qu'il anime en faveur de jeunes en difficulté - siège à Megève : Place de l'Eglise - Tour Magdelain.

Il a été très applaudi.

Avant de se disperser, l'assistance a pu, au bar, converser amicalement.

Je vous prie de croire, Cher Sociétaire, en mes sentiments les meilleurs

Retardataires :
n'omettez pas de verser votre cotisation !